

RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4 – CUMUL DE FONCTIONS

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante le stagiaire travailleur cumulant plusieurs fonctions sera capable de :

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations afférentes au risque amiante ;
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante ;
- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante ;
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues.

PUBLIC CIBLE

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur de chantier amené à réaliser tout ou partie des missions suivantes :

- Organiser et piloter la démarche de prévention du risque amiante ;
- Piloter les interventions relevant de la sous-section 4 ;
- Réaliser les interventions relevant de la sous-section 4.

PREREQUIS

Fiche d'aptitude médicale

Attestation de compétence à jour d'encadrant technique

METHODE PEDAGOGIQUE

Exposé participatif, débat, échange de groupe, retours d'expérience et mise en application pratique sur des situations de travail. Un livret de stage regroupant les divers thèmes abordés sera remis à chaque stagiaire.

MOYENS PEDAGOGIQUES

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques. Matériel spécifique pour les formations amiantes SS 4 (combinaisons, gants, masque Phantom, matériel pour confinement etc.)

MODALITE D'EVALUATION

L'attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur. Pour cela nous appliquerons les modalités d'évaluation suivantes : Evaluation théorique par un QCM et évaluation pratique lors d'un « chantier école ».

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU

Feuille de présences signées par demi-journées, attestations de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage. Dans le cas d'une évaluation favorable le stagiaire obtiendra une attestation de compétence.

PROGRAMME

Rappel du risque amiante et évolution de la réglementation

Analyse et utilisation des documents exigibles (repérages, DTA, modes opératoires)

Démarche de prévention et responsabilités du cumul de fonctions

Choix des méthodes de travail

Conception et traçabilité des modes opératoires

Mise en œuvre opérationnelle des mesures de prévention : Application des modes opératoires, gestion des procédures spécifiques

Mise en application pratique

Evaluation

RECYCLAGE

Tous les 3 ans

ORGANISATION

	Recyclage Amiante sous-section 4 – Cumul de fonctions
Encadrement	Formateur en prévention des risques professionnels
Effectif	10 stagiaires maximum
Durée	1 journée (7 heures)